



PPVP / LF / mars 2026

CAHIER DES CHARGES DE LA CONSULTATION

Le Camp Brun

Objet de la consultation

Dans le cadre du projet de **conservation et valorisation du site historique du bagne**, la province Sud poursuit les études et les travaux de restauration de deux cellules sur le site du Camp Brun à Boulouparis, classé au titre des monuments historiques par arrêté n° 1414-2007/PS du 1er octobre 2007.

La présente consultation concerne l'**élaboration du dossier de consultation des entreprises (DCE)** ainsi que le **suivi des travaux de restauration** de (2) deux cellules individuelles.

1. Contexte et enjeux

Le site du Camp Brun, vestige du bagne calédonien, est situé sur la côte ouest de la Nouvelle-Calédonie, sur la commune de Boulouparis. Ce lieu, d'un grand intérêt historique, est engagé dans un projet de valorisation patrimoniale, scientifique et touristique pour la période 2025–2027.

2. Objectifs de la mission et livrables attendus

LOT 1 : Etablissement du dossier de consultation des entreprises (DCE) et suivi des travaux de (2) deux cellules individuelles

Elaborer le DCE en vue de la restauration deux cellules individuelles. Un état sanitaire ainsi que des levés architecturaux ont été réalisés en 2025.

Programme de restauration à inclure dans le DCE :

- plans d'exécution détaillés ;
- détail de la maçonnerie de pierre à la chaux à réaliser ;
- mode de déblaiement : fouilles à la main ;
- recherche et réemploi des pierres de tailles à proximité des vestiges, repositionnement et scellement dans leur configuration d'origine ;
- réalisation des coffrages, des dalles de toitures et des dallages au sol ;
- reprise des enduits à la chaux ;
- l'insertion dans la pierre et maçonnerie des gonds métalliques, pommelées et accastillages à fournir au niveau des grilles en barreaudage et portes en bois ;
- reconstruction et pose des grilles en barreaudage et portes en bois imputrescibles. Les matériaux nécessaires sont disponibles sur le site du Fort de Téremba.

LOT 2 : construction d'un abri (EN OPTION)

Réaliser le DCE à partir des documents photographiques et suivi de travaux pour la conception et la réalisation d'un abri (structure, poteaux, charpente et toiture) en vue de protéger un ouvrage de type stockage d'eau.

3. Contraintes

- Respect du **classement Monument Historique** : tous travaux devront s'inscrire dans le respect des prescriptions patrimoniales ;
- Site à accessibilité modérée : accès par voie privée et pédestre via un sentier d'environ 1,2 km ;
- Respect des écosystèmes : le site se trouve en **zone naturelle sensible – zone côtière ouest** (pas d'intervention lourde sans autorisation environnementale).
- Le site est en gestion par les membres de l'Association Marguerite.

4. Pièces à fournir à l'appui de la candidature

- Une note sous forme de mémoire technique afin de justifier de l'expérience du bureau d'étude en matière de restauration de monuments historiques protégés. (Sans justifications les candidats ne seront pas retenus).
- les références des candidats : Les candidats doivent fournir la liste des études et travaux similaires qu'ils ont réalisés ou auxquels ils ont participé, en précisant pour chacun :
 - le lieu et la date ;
 - la nature et l'importance des études et des travaux réalisés ;
 - les noms, fonctions et coordonnées des responsables techniques sous la direction desquels ces travaux ont été exécutés.En l'absence de références en nom propre, les candidats indiqueront :
 - l'emploi qu'ils occupaient dans chacune des entreprises auxquelles ils ont collaboré ;
 - ainsi que les noms, fonctions et coordonnées des responsables techniques sous la direction desquels ils ont travaillé. »
- Un état des moyens techniques et matériels dont le bureau d'étude, l'entrepreneur dispose pour exécuter les prestations et qu'il compte affecter au chantier.
- Pour chaque candidat, l'attestation sur l'honneur jointe en annexe dûment complétée et signée indiquant qu'il est en situation régulière au regard des obligations fiscales et sociales à la date du dépôt de l'offre.
- Le plan de charge des candidats ;
- L'attestation d'assurance en responsabilité civile et professionnelle.

Le **devis détaillé signé** devra être :

- déposé en format papier sous pli cacheté, contre récépissé, à l'accueil du centre administratif de la province Sud, 6 route des artifices – Artillerie - Nouméa

ou

- envoyé par mail aux courriels suivants : karim.derras@province-sud.nc ; ingrid.tateia@province-sud.nc et laurent.fayard@province-sud.nc (un accusé de réception sera délivré).

Au plus tard le **vendredi 3 avril 2026 à 12h00**, délai de rigueur.

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de remise des offres.

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit de ne pas donner suite ou de ne donner qu'une suite partielle au présent appel d'offres.

Pour toutes questions, vous pouvez joindre M. FAYARD Laurent au 20 48 16.

Une **visite sur site est possible** sur demande.

5. Critères de jugement des offres

Il sera tenu compte dans le jugement des offres des critères pondérés suivants :

- La valeur technique (pondération = 60%) ;
- Le prix des prestations (pondération = 40%)

6. Annexe

- Photos historiques disponibles à la demande.